



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMITE REGIONAL

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



DIVISION REGIONALE PACA

REGLEMENT 2020

« La Division Régionale » se compose de 3 étapes distinctes à l'issue desquelles sont définies les équipes de clubs vainqueurs dans chacune des catégories suivantes :

- D.R Jeunes : benjamin-minimes mixtes
- D.R jeunes : cadets-juniors filles et garçons
- Arc à Poulies hommes et femmes
- D.R excellence classique hommes
- D.R excellence classique femmes

Objectifs :

- Décerner les titres de Champion de la division régionale dans les différentes catégories
- Désigner les équipes représentant la ligue à la finale nationale des D.R pour prétendre accéder à la division supérieure (D.N 2 ou D.N.A.P)
- Aider les clubs à se structurer sportivement :
 - Regrouper les clubs autour d'un projet sportif identique
 - Préparer les archers à être compétitif pour l'échéance sportive
 - Amener les archers à pratiquer le tir par équipe et le tir extérieur olympique

Inscriptions :

Tout équipe désireuse de participer au DR devra se préinscrire et faire le règlement au près du Comité Régional tir à l'arc PACA **avant le 31 Mars, par voie postale au Trésorier Bruno Demay**

Le prix des inscriptions :

- Équipe adulte : **180€** soit 15€ par archer pour les 4 membres de l'équipe sur les 3 manches
- Équipe jeune : **108€** soit 12€ par archer pour les 3 membres de l'équipe sur les 3 manches

Dans le cas où l'équipe adulte serait composée de 3 archers les frais seront ramenés à 135€ pour l'ensemble des 3 manches

si une équipe inscrite, ne se présente pas lors d'une manche elle ne sera pas remboursée.

- EN D.R Jeunes, il est possible d'inscrire plusieurs équipes dans une même catégorie. Ceci n'est pas possible pour la D.R Excellence (adultes)
- Les équipes s'engagent à participer à toutes les étapes de la division régionale. En cas de non-participation à l'une des étapes (qualification et phases finales), l'équipe sera automatiquement déclassée et perdra la somme engagée.
- Inscription et règlement auprès du trésorier pour la saison puis notification de la composition de l'équipe auprès de l'organisateur par les clubs avant chaque étape.

Règlement DR 2020 PACA

Fonctionnement :

3 étapes T.A.E Olympique par équipe :

- Étape sur une journée : matin : tir de classement (comptant pour le classement national) ; après-midi : matchs par équipe
- Le championnat se déroule par la rencontre de toutes les équipes entre elles au minimum une fois dans la saison
- Le classement de la D.R est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des matchs et les points obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Les organisateurs

1 ^{ère} étape 26 avril 2020	Chateaurenard	Portable E-mail :
2 ^{ème} étape 31 mai 2020	Cannes Mandelieu	Portable : E-mail :
3 ^{ème} étape 14 juin 2020	Carpentras	Portable : E-mail :
Responsable de la commission sportive	Valérie FENOGLIO	Portable : 06.19.35.66.53 E-mail : val.fenoglio@gmail.com
Responsable de la commission sportive	Daniel ICART	Portable : 06.34.19.13.86 E-mail : dnvi@hotmail.fr
C.T.R	Julien ALSBERGHE	Portable 06 80 10 11 62 E-mail : j.alsberghe@ffta.fr

Programme type rythme ABC

Ce programme est donné à titre d'exemple.

Programme D.R.E 2020

Dimanche	
début	intitulé
08h30	Ouverture du greffe
09h00	Échauffement
09h30	Tir de Qualifications
12h00	Pause et préparation des duels
13h00	Matchs par équipe La durée de l'épreuve est dépendante du nombre d'équipe engagée dans chaque catégorie

REGLEMENT DR

Cette division est mise en place par le **Comité Régional P.A.C.A** sous l'égide de la FFTA.

Nombre de compétitions : 3 épreuves tir extérieur discipline internationale :

- Chateaufort (26 avril),
- Cannes Mandelieu (31 mai)
- Carpentras (14 juin).

- Catégories : Classique homme, classique femme, arc à poulies hommes, arc à poulies femmes.
La mixité, pour la composition des équipes à 70 m (classiques) et 50m (poulies), est interdite.
- Les équipes engagées en D.R excellence (70 et 50 m) peuvent être composées de 4 archers.
- Les équipes veilleront à appliquer le règlement fédéral (art. C.12.1) relatif à la tenue des équipes **y compris pour le coach**
- Concernant la réglementation liée aux transferts (libre et autorisés), Voir le manuel de l'arbitre (Règlements généraux C.3.3 : Les transferts).
- Dans ces catégories (HCl ; FCl ; AP) : 1 seule équipe de club par catégorie peut s'engager dans la D.R
- Il n'y aura pas de catégorie « open »

REGLEMENT DR JEUNES

- Catégories : benjamins-minimes mixte, Cadet-junior homme, cadettes-juniors femme, cadet-junior mixte
- Les équipes cadets-juniors mixte concourra dans la catégorie cadets-juniors homme.
- Les jeunes archers ayant tiré dans les catégories homme et femme ne peuvent être dans une catégorie jeune.
- Les équipes jeunes sont composées de 3 tireurs (pas de remplaçant)
- Dans ces catégories, un club peut présenter plusieurs équipes et ce dans l'intérêt de la formation sportive de nos jeunes archers.

ORGANISATION

Le championnat se déroule par la rencontre de toutes les équipes entre elles au moins une fois dans la saison et ce en fonction du nombre d'équipes inscrites

Nombre d'équipes engagées	fonctionnement	remarques
10 équipes	18 matchs par équipe à raison de 6 matchs par étapes	règlement identique à celui de la L.1 de football : match aller et match retour
9 équipes	16 matchs par équipe	
8 équipes	14 matchs par équipe	
7 équipes	12 matchs par équipe à raison de 4 matchs par étape	
6 équipes	15 matchs par équipe à raison de 5 matchs par étape	toutes les équipes se rencontrent 3 fois
5 équipes	12 matchs par équipe à raison de 4 matchs par étape	
4 équipes	9 matchs par équipe à raison de 3 matchs par étape	
3 équipes	6 matchs par équipe à raison de 2 matchs par étape	
2 équipes	Victoire en 2 matchs gagnants	

CLASSEMENT D'UNE MANCHE DE DRE

L'attribution des points se fait sur la base ci-dessous en fonction du classement lors du tir qualificatif.

Entre 9 et 16 équipes	Entre 4 et 8 équipes
3 points attribués à la 1ère équipe	3 points attribués à la 1ère équipe
2 points aux équipes classées de la 2ème à la 4ème place	2 points aux équipes classées 2ème
1 point aux équipes classées de la 5ème à la 8ème place	1 point aux équipes classées 3ème

Lors des matchs par équipes :

- Match gagné 2 points
- Match perdu 0 point

CLASSEMENT FINAL DE LA DRE

Attention : Pour prétendre être vainqueur de la DRE il faut avoir participé aux trois manches régionales. Une fois les 3 épreuves terminées, le titre de Champion Régional Excellence par Équipe de Club sera attribué au club ayant obtenu le plus de points.

Un classement définitif sera établi par le Comité Régional P.A.C.A sur le total des points marqués sur l'ensemble des 3 épreuves.

En cas d'égalité entre deux clubs à la fin de la 3ème épreuve, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

- Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité (pts set matchs gagnés – pts set matchs perdus)
- Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe
- Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
- Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité

RECOMPENSES

Une fois le classement final de la DRE établi, le **Comité Régional P.A.C.A** récompense dans chaque catégorie les trois premières équipes de club.

Le Comité Régional P.A.C.A prend en charge les frais d'inscription à la finale des DR pour les équipes qui y participent.

Règlement DR 2020 PACA

MONTEE ET DESCENTE EN D2 ou DNAP

La première équipe de chaque catégorie du classement est qualifiée pour participer à la finale nationale de la DR afin de tenter l'accession en D2 (ou DNAP pour les arcs à poulies).

Si une équipe qualifiée à la finale nationale décide de se retirer de l'épreuve la 2ème équipe du classement est repêchée.

En fin de saison, le Comité Régional PACA transmet les résultats à la Fédération pour que celle-ci en assure la publication (site Internet, lettres aux clubs, etc.).

Club : _____

Nom du responsable : _____

N° de téléphone : _____

e-mail : _____

Cat.	DR Jeunes		DR Adultes Classique		DR Adultes AP	
	Benjamin-Minme mixte	Cadet-Junior G-F-mixte	Hommes Classique	Femmes Classique	Hommes AP	Femmes AP
Nb d'équipes						

Composition des collectifs	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 3	Équipe 4
Cat.				
Archer 1				
Archer 2				
Archer 3				
Archer 4				

Renvoyer le bulletin d'inscription **avant le 31 mars 2020 en 2 exemplaires** :

- Par mail à la commission sportive commissionsportivepaca@gmail.com
- **Par courrier** accompagné du règlement (chèque à l'ordre du Comité Régional Tir à l'Arc PACA)
M. Bruno DEMAY
Lot. Crepon Nord
84420 PIOLENC

La réception du règlement par le comité régional qui validera l'engagement d'une équipe.

Je certifie sur l'honneur que l'équipe est conforme à la réglementation fédérale. (Cf. règlements sportifs)

Le président du club : _____
Signature